



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud

Ensemble,
s'engager pour
la **réussite**



AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 220.1 de la Loi sur l'instruction publique, AVIS est par la présente donné, que la population du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud est invitée à assister à une séance publique d'information qui se tiendra le 26 novembre 2013, à 19 h 30, au cours de laquelle sera présenté le contenu du rapport annuel 2012-2013.

Cette séance se tiendra au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Donné à Montmagny ce 11e jour de novembre 2013

Le secrétaire général, Pierre Côté